



**Travaux de raccordement ENEDIS avec nacelle
14 allée Lecourtois**
Effectués par l'entreprise EIFFAGE
Du mercredi 7 au jeudi 8 octobre 2020 inclus

La Maire de Saint Pair sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le mardi 29 septembre 2020 par l'entreprise EIFFAGE M. LE FLOCH en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de raccordement ENEDIS avec nacelle, du mercredi 7 au jeudi 8 octobre 2020 inclus, 14 allée Lecourtois,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

ARRETE

Article 1^{er}

L'Entreprise EIFFAGE est autorisée à réaliser des travaux de raccordement ENEDIS, 14 allée Lecourtois, du mercredi 7 au jeudi 8 octobre 2020.

Article 2

En raison de ces travaux, la circulation s'effectuera sur chaussée rétrécie, pour stationnement de la nacelle, le mercredi 7 octobre 2020 de 9h à 11h, la rue Sainte-Anne sera en chaussée rétrécie face à l'allée Lecourtois. L'allée Lecourtois sera barrée.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE (plan joint), par la place Marland, passage du Casino, rue de la Plage, rue Saint Pierre, route de Granville, fin de la déviation.

Article 3

Le jeudi 8 octobre 2020, l'allée Lecourtois sera barrée au niveau du n°14, pour stationnement de la nacelle. Une déviation sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE (plan joint), par la place Marland, passage du Casino, rue de la Plage, rue Saint Pierre, route de Granville, fin de la déviation.

Article 4

Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise EIFFAGE

Article 5

La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise EIFFAGE.

Article 6

Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

Article 7

Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
- M. le Chef de Service de la Police Municipale,
- M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
- M. le Responsable des services techniques municipaux,
- L'Entreprise EIFFAGE Pascal.LEFLOCH@eiffage.com

Fait à Saint Pair sur mer

Le 01 Octobre 2020.

La Maire

Annaïg LE JOSSIC





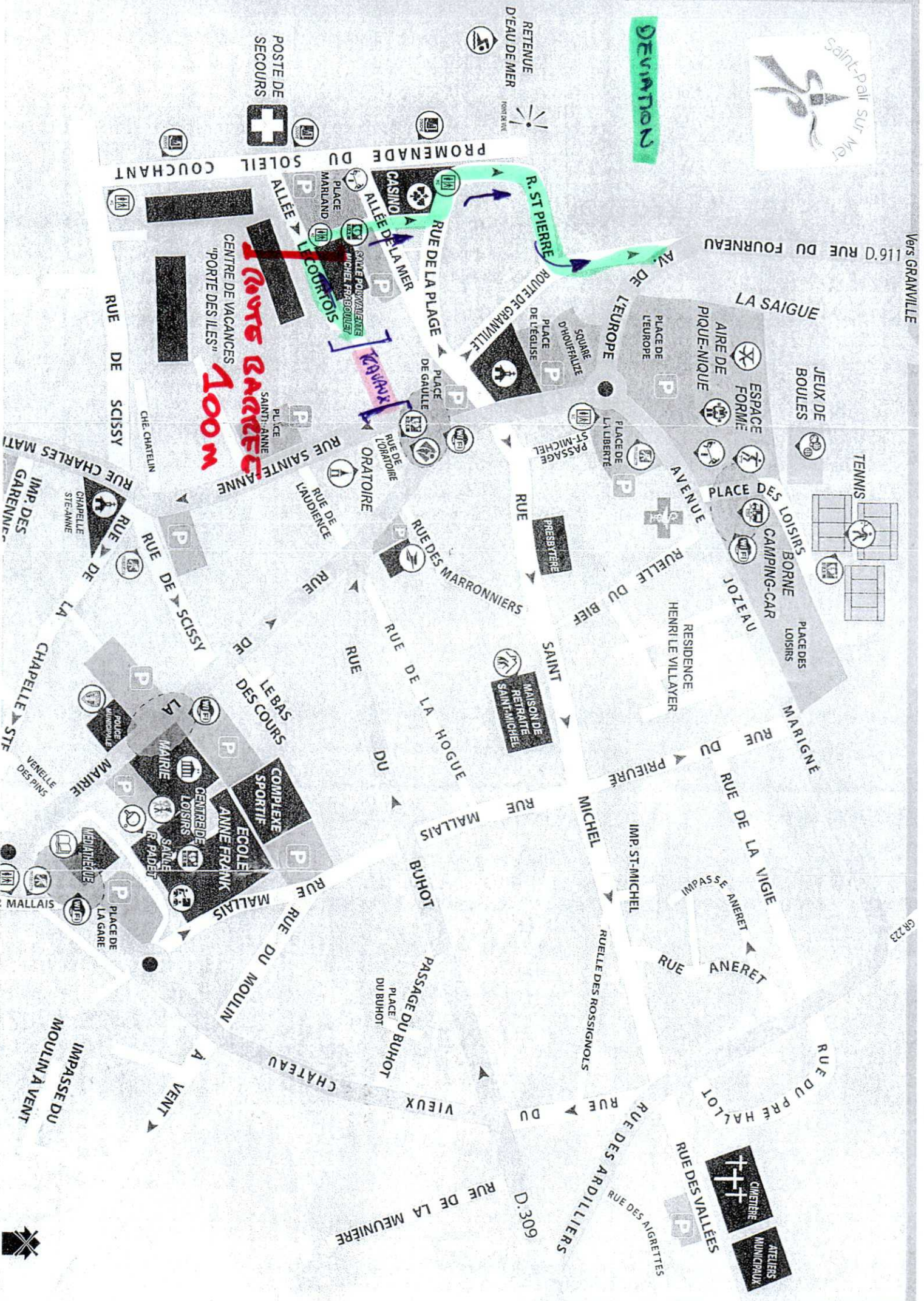
DEVIATION

Vers GRANVILLE

GR 223

PROMENADE DU SOLEIL COUCHANT

Routes Gares Zoom
CENTRE DE VACANCES
"PORTE DES ILES"



RETENUE
D'EAU DE MER

POSTE DE
SECOURS

116 D RUE DU FOURNEAU

LA SAIGUE

AIRES DE
PIQUE-NIQUE

ESPACE
FORME

PLACE DES LOISIRS

CAMPING-CAR

BOURNE
LOISIRS

RESIDENCE
HENRI LE VILLAYER

RUE DU
PRIERE

RUE DE LA VIGIE

IMPASSE ANERET

RUE ANERET

RUE DU PRE HALLOT

RUE DES VALLES

CHIFFRE
MUNICIPAL

ATELIER
MUNICIPAL

AV. DE
LEUROPE

PLACE DE
LEUROPE

PLACE
DE L'EGUISE

PLACADE
LIBERTE

AVENUE

RUE
PRESBYTERE

SAINT

RUE
MICHEL

IMP. ST-MICHEL

RUELLER
DES ROSSIGNOLS

RUE
DU

RUE DES
ARDILLIERS

RUE DES
AIRETTES

D. 309

RUE DE LA
MEUNIÈRE

R. ST PIERRE

ROUTE DE
GRANVILLE

PLACE
DE GAULLE

ORATOIRE

RUE DE
LAUDENCE

RUE
DES MARRONNIERS

RUE DE
LA HOGUE

RUE
MALLAIS

BUHOT

PASSAGE
DU BUHOT

PLACE
DU BUHOT

CHATEAU

RUE DU
MOULIN

IMPASSE
DU MOULIN A VENT

CHAPELLE
STE

VENELLE
DES PINS

MALLAIS

ALLEE DE LA MER

ALLEE
MARLAND

SALE
POUVAIENT
MICHEL FROBOUTER

SAINT-ANNE

RUE
SAINT-ANNE

RUE DE
SCISSY

RUE
DES BAS

LEBAS

DES COURS

COMPLEXE
SPORTIF

ECOLE
ANNE FRANK

SALE
R. PADET

CENTRE
LOISIRS

MAIRIE

CHAPELLE
STE-ANNE

IMP. DES
GARENNIERS

RUE
DE LA

CASINO

SALE
POUVAIENT
MICHEL FROBOUTER

SAINT-ANNE

RUE
SAINT-ANNE

RUE DE
SCISSY

RUE
DES BAS

LEBAS

DES COURS

COMPLEXE
SPORTIF

ECOLE
ANNE FRANK

SALE
R. PADET

CENTRE
LOISIRS

MAIRIE

CHAPELLE
STE-ANNE

IMP. DES
GARENNIERS

RUE
DE LA

ALLEE
MARLAND

SALE
POUVAIENT
MICHEL FROBOUTER

SAINT-ANNE

RUE
SAINT-ANNE

RUE DE
SCISSY

RUE
DES BAS

LEBAS

DES COURS

COMPLEXE
SPORTIF

ECOLE
ANNE FRANK

SALE
R. PADET

CENTRE
LOISIRS

MAIRIE

CHAPELLE
STE-ANNE

IMP. DES
GARENNIERS

RUE
DE LA

ALLEE
MARLAND

SALE
POUVAIENT
MICHEL FROBOUTER

SAINT-ANNE

RUE
SAINT-ANNE

RUE DE
SCISSY

RUE
DES BAS

LEBAS

DES COURS

COMPLEXE
SPORTIF

ECOLE
ANNE FRANK

SALE
R. PADET

CENTRE
LOISIRS

MAIRIE

CHAPELLE
STE-ANNE

IMP. DES
GARENNIERS

RUE
DE LA

ALLEE
MARLAND

SALE
POUVAIENT
MICHEL FROBOUTER

SAINT-ANNE

RUE
SAINT-ANNE

RUE DE
SCISSY

RUE
DES BAS

LEBAS

DES COURS

COMPLEXE
SPORTIF

ECOLE
ANNE FRANK

SALE
R. PADET

CENTRE
LOISIRS

MAIRIE

CHAPELLE
STE-ANNE

IMP. DES
GARENNIERS

RUE
DE LA